

# CHARTRE

## Anti-Harcèlement



La communauté scolaire de l'école La Chamarette s'engage à créer un environnement sûr et respectueux pour tous ses membres. Le harcèlement, sous quelque forme que ce soit, n'est pas toléré. Cette charte définit les principes et actions pour prévenir et combattre le harcèlement.

## Définition



*Harcèlement : Tout comportement répétitif visant à blesser, humilier ou intimider une personne. Cela inclut le harcèlement physique, verbal, social, et cyberharcèlement.*

*3 critères sont nécessaires pour définir une situation de harcèlement :*

- *la répétition des faits dans la durée,*
- *l'intention nuisible de l'agresseur qui peut être entraîné par les autres,*
- *la relation asymétrique = une emprise de l'agresseur sur la victime.*

## Principes Fondamentaux

1. Respect et Dignité : Chaque élève, enseignant, et membre du personnel mérite d'être traité avec respect et dignité.
2. Engagement de la communauté éducative : alerter, protéger et réparer.
3. Confidentialité : Les signalements de harcèlement seront traités avec la plus grande confidentialité pour protéger les élèves concernés par cette situation de harcèlement.

## Engagements de la Communauté Scolaire



### Elèves

Traiter leurs camarades avec respect.

Ne pas participer à des actes de harcèlement.

Signaler tout incident de harcèlement à un adulte ou à une personne de confiance.



## Enseignants et personnel

Surveiller activement les interactions entre élèves pour prévenir le harcèlement.

Intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident.

Soutenir les élèves concernés par cette situation.



## Parents

Encourager leurs enfants à respecter les autres.

Être attentifs aux signes de harcèlement chez leurs enfants.

Ne pas attendre pour communiquer avec l'enseignante de son enfant.

Collaborer avec l'école pour résoudre les problèmes de harcèlement.

## *Procédures de signalement*

Ce qu'il doit faire	
Enfant	Parent
Parler le plus vite possible à un adulte de confiance de l'école.	Contacter l'administration de l'école en cas de suspicion.
Ecrire un mot et le placer dans la boîte à suggestion anonyme.	Parler avec son enfant.
	Être attentif aux signes : <ul style="list-style-type: none"><li>● changement de comportement de l'enfant</li><li>● trouble du sommeil</li><li>● tristesse généralisée</li><li>● enfant isolé</li></ul>

## Mesures disciplinaires

Les incidents confirmés de harcèlement entraîneront des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller d'une médiation à des sanctions plus sévères selon la gravité des faits.



**A contacter en cas de cyberharcèlement**

## Soutien aux victimes

1. Accès à un soutien psychologique pour les victimes.
2. Mise en place de groupes de parole pour permettre aux victimes de partager leurs expériences dans un cadre sécurisé.
3. Accueillir les parents et si nécessaire confier l'accompagnement à des personnes formées.

## Suivi et évaluation

1. La charte sera revue annuellement par le comité anti harcèlement pour s'assurer qu'elle reste efficace et adaptée aux besoins de la communauté scolaire.
2. Cette charte doit être signée par tous les élèves, parents, enseignants, et membres du personnel pour renforcer leur engagement dans la lutte contre le harcèlement. Elle sera affichée dans toutes les salles de classe et espaces communs pour rappeler son importance à toute la communauté scolaire.